

(1)

(N° 271.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 MAI 1853.

NATURALISATION ORDINAIRE.

PROJETS DE LOI.

MESSIEURS,

La commission des naturalisations a l'honneur de vous proposer les projets de loi suivants, sur des demandes de naturalisation ordinaire prises en considération par la Chambre et par le Sénat.

Pour le Secrétaire,
ARMAND DE PERCEVAL.

Le Président,
LOUIS JULLIOT.

N° D'ORDRE DES PROJETS.	DATE ET NUMÉRO DES RAPPORTS CONCERNANT CHAQUE DEMANDE.	PROJETS DE LOI.
1	Du 23 avril 1833, n° 230.	<p style="text-align: center;">LÉOPOLD, ROI DES BELGES,</p> <p style="text-align: center;">A tous présents et à venir, salut.</p> <p>Vu la demande du sieur Jean-Marie-Eusèbe Feys, professeur à l'athénée royal de Bruges, né à Rambervillers (France), le 27 décembre 1819, tendant à obtenir la naturalisation ordinaire;</p> <p>Attendu que les formalités prescrites par les art. 7 et 8 de la loi du 27 septembre 1833 ont été observées;</p> <p>Attendu que le pétitionnaire a justifié des conditions d'âge et de résidence exigées par l'art. 3 de ladite loi;</p> <p>Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :</p> <p style="text-align: center;">ARTICLE UNIQUE.</p> <p>La naturalisation ordinaire est accordée audit sieur Jean-Marie-Eusèbe Feys.</p> <p style="text-align: center;">—————</p> <p><i>La formule qui précède est applicable à la demande du sieur :</i></p> <p>Pierre-Henri Delhaes, préposé des douanes à Anvers, né à Gueldres (Prusse), le 3 février 1812.</p>
2	Du 10 mai 1833, n° 236.	